



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de M. Thierry LEGIRET), M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

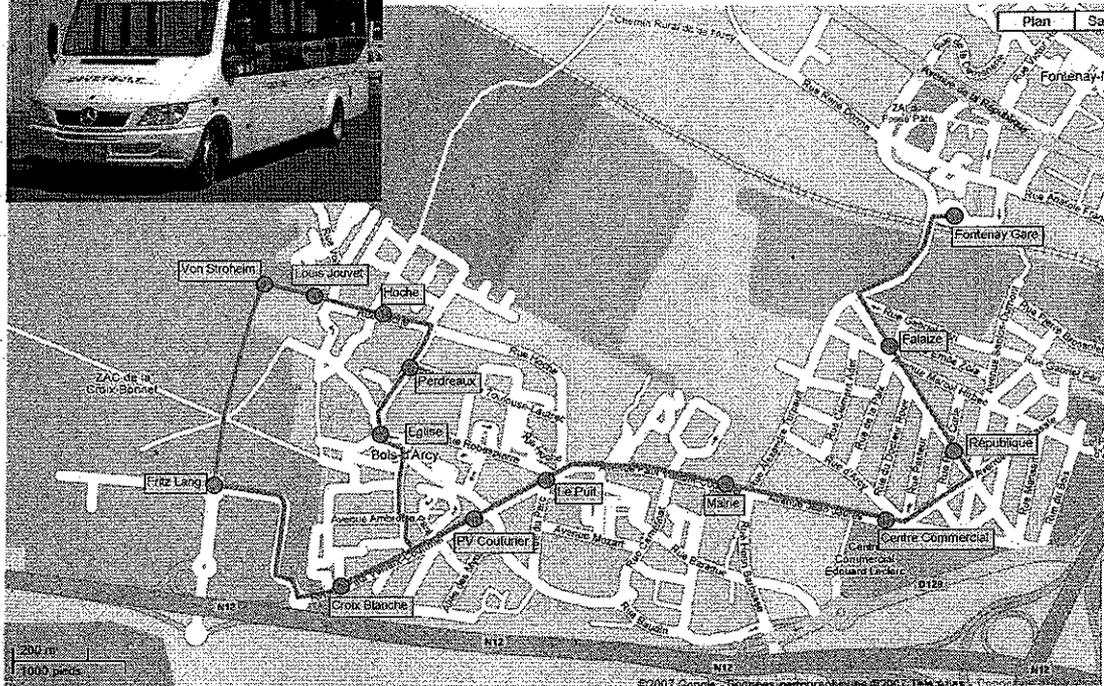
N° de l'ordre du jour :

2007.12.19 : Convention pour l'exploitation de la ligne de transport public n°027-141-001 à Bois d'Arcy.

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.



LIGNE DE TRANSPORT PUBLIC 027.141.001 Bois d'Arcy – Gare de Fontenay-le-Fleury



Depuis le 1^{er} janvier 2007, la responsabilité du conventionnement des lignes de transport collectif desservant la commune de Bois d'Arcy incombe à Versailles Grand Parc.

La ligne 027-141-001 apporte une desserte de la commune entre le quartier de la Croix Bonnet et la gare SNCF de Fontenay-le-Fleury. Elle fonctionne du lundi au vendredi avec une offre quotidienne de 60 allers-retours. Les recettes commerciales couvrent 58,5% des dépenses. Le déficit d'exploitation est de 79 947 euros par an.

La convention proposée par la société Hourtoule en remplacement de la convention actuelle prévoit :

- une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2008,
- le plafonnement du niveau de participation de Versailles Grand Parc à 79 947 euros par an (valeur en euros au 1^{er} janvier 2007).
- la mise en place d'une charte de qualité qui précise les obligations de l'exploitant en matière de qualité de service.

Compte tenu d'une dérogation accordée par le conseil général, la ligne 027.141.001 peut bénéficier de son aide pour l'exploitation des lignes régulières de transport public routier. La subvention demandée au conseil général représente 20% de la participation de Versailles Grand Parc soit 15 989.40 € pour 2008.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

1. *approuve la convention pour l'exploitation de la ligne de transport public n°027-141-001 à Bois d'Arcy,*
2. *autorise le président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents,*
3. *demande à bénéficier de la subvention départementale représentant 20% de la dépense, soit 15 989.40 €.*

4. dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrit au budget sur la nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

